Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240228-2024dec039-AU
Reçu le 01/03/2024

MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Place Maréchal Foch
CS 30217
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

T 02 40 83 87 00
mairie@ancenis-saint-gereon.fr

ANCENIS
–SAINT–
GÉRÉON

ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-039

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) – renouvellement adhésion pour l'année 2024

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération n° 072-2020 en date du 3 juillet 2020 portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n° 0140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et notamment le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre,

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de renouveler son adhésion auprès de l'association du CAUE de Loire-Atlantique,

CONSIDÉRANT les apports du CAUE 44 en savoir-faire, par ses compétences architecturales, urbaines, paysagères et environnementales, avec pour plusieurs missions :

- Conseiller dans les projets de construction et d'aménagement sur tous les aspects et les facteurs qui contribuent à la qualité du cadre de vie et de l'environnement,
- Former les élus et techniciens à la connaissance des territoires et de leur évolution,
- Proposer aux habitants de rencontrer un architecte,

DÉCIDE

Article 1 : de renouveler son adhésion à l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique (SIRET : 317 384 345 00045), sise 2 Boulevard de l'Estuaire à Nantes pour l'année 2024,

Article 2 : d'acquitter la cotisation annuelle de 10 000 à 20 000 habitants, à savoir, 1 440 € pour l'exercice 2024.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 4 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 28/02/2024,
Le maire,
Rémy ORHON

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GERÉON (LOIRE-ATLANTIQUE)

Acte publié ou notifié le :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Loire-Atlantique
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Loire-Atlantique
développement

WR

Affaire suivie par Caroline BOURGOIS
02 51 72 90 45 / c.bourgois@caue44.com

Mairie d'Ancenis-Saint-Géréon
N° 205
REÇU
29 JAN. 2024

Original Urba par décision
Copies
Observations

Mairie de Ancenis-Saint-Géréon
Monsieur le Maire
Rémy ORHON
Place du Marechal Joffre
44156 Ancenis-Saint-Géréon

Nantes, le 23 janvier 2024

Objet : Renouvellement de votre adhésion au CAUE de Loire-Atlantique pour l'année 2024

Monsieur le Maire,

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2024 et tiens à vous remercier du soutien que vous avez apporté au CAUE de Loire-Atlantique en 2023 en adhérant à l'association.

Adhérer au CAUE de Loire-Atlantique en 2024, c'est soutenir nos actions et... être conseillé, se former, visiter, impulser, exposer, partager, s'informer dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement. Des missions que l'équipe du CAUE assure avec professionnalisme, enthousiasme et conviction.

Dans la perspective du renouvellement de l'adhésion de la commune de Ancenis-Saint-Géréon pour 2024, j'ai le plaisir de vous informer que le barème d'adhésion reste inchangé par rapport à 2023 (cf. dépliant joint « Adhérer au CAUE de Loire-Atlantique en 2024 »).
Votre facture d'adhésion 2024 d'un montant de 1440 € sera déposée prochainement sur Chorus Pro. Une fois votre adhésion renouvelée, il vous sera proposé une convention pluriannuelle d'adhésion pour une période de 3 ans.

Par ailleurs, c'est avec plaisir que je vous remets la publication du Prix Aperçus 2023. Organisé tous les deux ans par le CAUE, le Prix Aperçus sélectionne des réalisations urbaines, architecturales et paysagères remarquables de Loire-Atlantique, et récompense des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre créatifs, attentifs à la qualité du cadre de vie. L'exposition itinérante « Aperçus 2023 » présentant les réalisations sélectionnées est mise à disposition gratuitement des collectivités adhérentes. N'hésitez-pas à nous la demander !

Enfin, je vous adresse le programme 2024 des formations du CAUE de Loire-Atlantique, ainsi que 2 affiches. Les formations que nous proposons contribuent au perfectionnement de vos élus et techniciens dans les domaines du paysage, de l'urbanisme, de l'architecture et du patrimoine, en lien avec les enjeux territoriaux.

L'équipe du CAUE se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets.
Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Karine PAVIZA
Présidente du CAUE de Loire Atlantique

c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CAUE44
2, boulevard de l'Estuaire
CS 56215
44262 NANTES cedex 2
Tél. : 02 40 20 20 44

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240228-2024dec039-AU
Reçu le 01/03/2024